



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 25 février 2020

Perturbation neigeuse : Les équipements spéciaux obligatoires sur les routes

Des précipitations sont annoncées par Météo-France dès la nuit de ce mardi à mercredi et le temps perturbé se poursuivra jusqu'en fin de semaine.

Cette nuit et la journée de mercredi :

Des chutes de neige au-dessus de 1 000 mètres d'altitude sont prévues pour cette nuit, mais une limite qui redescendra à 700 mètres pour la journée de mercredi. **L'ensemble du département sera donc concerné par ces précipitations neigeuses** : jusqu'à 5 cm sont attendus d'ici mercredi soir sous les 1 000 mètres d'altitude, entre 10 et 15 cm au-dessus de 1 000 mètres et plus de 20 cm au-dessus des 1 800 mètres.

Par ailleurs, un **vent fort** de nord-ouest soufflera par rafales ce mercredi, jusqu'à 80 km/h, pouvant provoquer d'**importantes congères**.

Dans la nuit de mercredi à jeudi :

D'importantes gelées concerneront l'ensemble du département, avec des températures en vallées de l'ordre de -5°C à -10°C. **Le risque de verglas sera donc important.**

Pour ce jeudi :

Une nouvelle perturbation neigeuse, avec **des quantités plus importantes**, est annoncée en après-midi et jusqu'en début de soirée.

Les chutes de neige se produiront autour de 900 mètres d'altitude apportant une dizaine de centimètres dès 1 000 mètres.

Après le retour d'un temps calme vendredi, une nouvelle perturbation arrivera samedi en fin de journée dans les Hautes-Alpes.

CONTACT PRESSE

1 / 2

Préfecture des Hautes-Alpes - Direction des services du cabinet - Bureau de la communication
28, rue Saint-Arey - 05 011 GAP Cedex
04 92 40 48 10 / 48 13 - pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
<http://www.hautes-alpes.gouv.fr>





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quelles sont les conséquences ?



Le col de **Bayard** sera **fermé aux poids-lourds de plus de 26 tonnes dès ce mardi à 21h00**. Ces restrictions évolueront en fonction de l'épisode et pourront concerner d'autres cols.

⇒ L'itinéraire bis pour rejoindre l'Isère par le **col de Manse est fortement déconseillé**. Il est à privilégier le passage par la RD 1075 et le col de Lus-la-Croix-Haute.

⇒ Ces conditions météorologiques peuvent créer d'importantes difficultés de circulation, dans le **col du Lautaret**. Des équipes de déneigement seront mobilisés durant toute la durée de l'épisode neigeux. **Sa fermeture est possible**.



Pour rappel, le port d'équipements spéciaux, **pneus neige et / ou chaînes, est obligatoire sur les routes enneigées**. Il est nécessaire de savoir monter ses chaînes **avant** de prendre la route et d'équiper son véhicule par **anticipation** sur les aires de chaînage, **hors des voies de circulation**.

☞ Les forces de police et de gendarmerie veilleront au respect de ces obligations.

En montagne, restez prudents également :

Ces nouvelles chutes de neige pourront créer une instabilité du manteau neigeux. **Le risque d'avalanches évoluera à la hausse en cours d'épisode neigeux**.

⇒ Ne vous engagez pas en dehors des pistes balisées et sécurisés.

⇒ Ne franchissez pas les filets interdisant l'accès aux pistes.

⇒ Reportez vos sorties en dehors des domaines skiables.

CONTACT PRESSE

2 / 2

Préfecture des Hautes-Alpes - Direction des services du cabinet - Bureau de la communication
28, rue Saint-Arey - 05 011 GAP Cedex
04 92 40 48 10 / 48 13 - pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
<http://www.hautes-alpes.gouv.fr>

